

AP Remue-méninges

Lundi 9 décembre 2024

Ordre du jour :

- vote de la modification du règlement intérieur
- accès aux comptes en banque : tuilage avec Marie-Paule
- Agrément service civique
- point finances/salariat
- demande de subvention Bouche à oreilles (contrat de ville : st Étienne métropole)
- bénévoles pour la commission programmation
- organisation Noël au Remue, et ouverture pendant les vacances de Noël
- Mars : mois des femmes au Remue
 - Distribution programmes papier
 - Festival de musique folk ?
 - Licence entrepreneur du spectacle

Greg est excusé, une autre réunion importante l'empêche d'être présent.

13 présents, liste de présence déposée au RM.

• Il est d'abord question des points finances, et salariat.

Ils sont difficiles à aborder ce soir, les nouveaux représentants légaux (RL) n'ont pas encore eu de contact avec le comptable. Le tuilage avec Marie Paule est en cours.

Jef parle de la nécessité de déposer le PV de l'AG à la préfecture, les nouveaux RL doivent signer le PV. C'est cela qui assurera la transmission de la responsabilité

•

Modification du

règlement intérieur (RI)

Est-ce que le vote par procuration lors des AP/AG est valide ? Les statuts ne mentionnant pas d'objection, ils autorisent les procurations « par défaut » puisque rien n'est précisé à ce sujet.

« Les présents » mentionne le RI. A voir pour faire une modification, avec le droit envisagé d'une seule procuration par personne.

Il est nécessaire d'être très à jour des adhérents !

La question du salariat relève-t-elle du RI ? Quels sont les points qui relèvent du RI ?

Par exemple, le fonctionnement du Remue-méninges (horaires, jours d'ouverture...) n'apparaît pas dans le RI. Pourquoi ?

Le règlement intérieur est un complément des statuts, il est là pour définir, informer. Il peut être retravaillé et modifié, il peut évoluer.

Il est nécessaire de préciser les rôles de chacun-e : bénévoles, salarié-e-s, adhérent-e-s, RL. Quel dialogue entre ces différentes personnes ? L'AP est là pour ouvrir ce dialogue, et permettre une responsabilité collective, même si les places sont à différencier.

Dans les statuts, le salariat n'apparaît pas : il est une ressource possible du Remue.

Lecture du RI / entretien semestriel (modification travaillée lors de l'après-midi de travail du dimanche 17 novembre).

Est-ce que ça doit apparaître ou pas dans le RI ?

Cela pourrait être intéressant de constituer une annexe du RI relative au salariat. Faire valider cette annexe par un professionnel du droit du travail.

Il est voté à l'unanimité des personnes présentes pour constituer cette annexe et y inclure ce paragraphe.

L'annexe devra préciser la convention collective à laquelle est affilié le salariat au Remue. Cette convention est le cadre dans lequel s'exerce le travail des salarié-e-s. À noter que toute association peut faire plus que la convention, pour prendre soin des salarié-e-s.

L'annexe sera à disposition des adhérent-e-s qui souhaiteront en prendre connaissance.

Il est important que cette possibilité d'intervention à propos d'un conflit émergent puisse concerner salarié-e-s **et** bénévoles, les bénévoles constituant une « ressource » importante du Remue, des bénévoles qui partent sur un conflit non résolu, c'est problématique pour elles-eux, pour le remue, pour les liens.

Cette proposition d'intervention collective pour cheminer vers la résolution d'un conflit devrait permettre d'avancer vers un compromis.

Le RI sera affiché (sans l'annexe, consultable à la demande), il sera envoyé ainsi que les statuts aux personnes lors de leur adhésion (envoi par mail à tous les adhérent-e-s)

Vote à l'unanimité des personnes présentes de la modification du RI, et de la rédaction du nouveau paragraphe/ résolution désaccords, conflit et/ou litige.

Nécessaire d'envoyer le nouveau RI à l'ensemble des adhérent-e-s.

L'annexe concernant le salariat, ses missions, les éléments du contrat de travail sera rédigée plus tard, il y a besoin de temps.

Il y a eu un travail long, nécessaire et intéressant, autour du règlement intérieur, du salariat, et l'heure tournant plus vite que l'élaboration... les points suivants ont été vus rapidement avec une assemblée qui se réduisait en nombre...

Agrément des SC (services civiques) à renouveler. Avec un salarié, on ne peut faire appel qu'à un SC (importance de l'encadrement). Il serait possible de faire un tuilage de deux mois entre deux SC. Intéressant au niveau de l'échange, de la transmission.

Il est important de bien construire ce projet, pour que ce soit bénéfique pour les SC. Le projet sera présenté à l'AP de janvier, il est porté par Eloi, Nathalie, Malik, et Grégoire.

Vote pour l'agrément d'un SC, et le tuilage à l'unanimité des personnes présentes.

La subvention Bouche à oreille. Le projet est initié par la médiathèque de Tarentaize. Il y a un formulaire à remplir avant le 19 décembre. C'est intéressant d'être partenaire du projet mais, il faut qu'un-e bénévole puisse assurer une fois par mois ce moment de conversation au Remue. Pour le moment personne n'anime ce temps...Un appel à candidature sera lancé rapidement. Cet appel sera élargi à la participation de bénévoles aux différentes commissions.

Vote à l'unanimité des personnes encore là)

Attention à lancer l'appel pour avoir une ou des personnes qui animent ce Bouche à oreilles

Les vacances de Noël :

Le Remue-méninges sera ouvert le 24 et 25 décembre. Fermeture les 26/27, sauf si des bénévoles proposent de gérer l'ouverture...

MARS une programmation peut être envisagée, tout au long du mois de mars autour de la thématique du droit des femmes. Aller au-delà de la journée du 8 mars. En mars, il y aura aussi le printemps des poètes qui pourra s'inscrire dans la programmation du Remue...

Réflexion autour de la possibilité d'une nouvelle stratégie de programmation musicale, type « festival » sur plusieurs jours, sur un thème musical. Le nombre des participant-e-s a baissé, le temps de l'AP est dépassé (25mn... c'est raisonnable !) aussi nous restons à une proposition informative à développer.

En espérant avoir retranscrit au plus près de ce qui s'est dit... bonne lecture !

Nous étions 13 participant-e-s (au début 😊) et l'échange a été constructif et dynamique.

Si mon calcul est bon, prochaine AP lundi 8 janvier à 18h, on pourra aussi tirer les rois/reines/mages 😊

